

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la réglementation (CE) n°1907/2006, réglementations (CE) n°1272/2008, réglementations (CE) n°453/2010 et leurs amendements.

Date : 05/05/2014

Section 1 : Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : Solution caoutchouc

Synonyme : Ciment caoutchouc

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Collant pour toutes réparations de caoutchouc.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Déconseillé pour toute autre utilisation.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : YING PAIO ENTERPRISE CO., LTD

Adresse : 1F, n°480-2, sec 6, Yen Ping N. Rd 11175, Taipei, Taiwan

Téléphone : +886-02-2812-4515

Fax : +886-02-2813-3016

Email : yingpaio@ms17.hinet.net

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif	Adresse	Numéro d'urgence
France	INRS		01 45 42 59 59 (24/24h)

Section 2 : Identification des dangers

2.1. Classification du produit

Classification selon le règlement CE n°1272/2008 (CLP)

Codes de danger	Indications
H225	Liquide et vapeur hautement inflammables
H315	Irritant pour la peau
H336	Peut causer somnolence ou vertiges

H411
terme

Toxique pour les organismes aquatiques avec effets néfastes à long

Autres effets physico-chimique néfastes sur la santé humaine et environnementale.

Aucun

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement CE n°1272/2008 (CLP)

Symboles de danger :

Mot signal : Danger

Indications de danger : H225 : Liquide et vapeur hautement inflammables.

H315 : Irritant pour la peau.

H336 : Peut causer somnolence ou vertiges.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques avec effets à long terme.

Indications de prudence :

Prévention : P210 : Tenir éloigné de toute source de chaleur / étincelles / flammes / surfaces chaudes. Ne pas fumer à proximité.

P233 : Garder le récipient hermétiquement fermé.

P240 : Conserver le récipient sur une surface plane et stable.

P241 : Utiliser un équipement à l'épreuve des explosions électriques, ventilé et éclairé.

P242 : Utiliser uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles.

P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques.

P261 : Eviter de respirer la poussière / fumée / gaz / brume / vapeurs / spray.

P264 : Laver après manipulation.

P271 : Utiliser uniquement en extérieur ou en zone bien ventilée.

P273 : Eviter tout rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection, une protection vestimentaire et oculaire et un masque de protection.

Réactions : P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Nettoyer abondamment avec du savon et de l'eau.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer la peau à l'eau / sous la douche.

P304+340 : EN CAS D'INHALATION : Emmener la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position confortable pour respirer.

P312 : Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

P332+P313 : En cas d'irritations : Consulter un médecin.

P362 : Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser.

P391 : Recueillir les déversements

Conservation : P403+P233 : Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé .

P403+P235 : Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder au frais.

2.3. Autres dangers

Aucun

SECTION 3 : Composition / informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélanges			
1. N° CAS 2. N° CE 3. N° INDEX 4. N° REACH	Nom	% w/w	Classification selon (CE) n°1272/2008 (CLP)
1. 108-87-2 2. 203-624-3 3. Données non disponibles 4. Données non disponibles	Methylcyclohexane	85	Flam. Liquide 2 ; H225 Asp. Toxicité 1 ; H304 Irritation cutanée 2 ; H315 STOT SE 3 ; H336 Aquatic chronic

1. 9006-04-6 2. 232-689-0 3. Données non disponibles 4. Données non disponibles	Caoutchouc, naturel	15	Non classé
--	---------------------	----	------------

Texte intégral des phrases R-, H- et EUH- : voir section 16.

Section 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Emmener la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, effectuer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Nettoyer immédiatement abondamment avec du savon et de l'eau. Demander l'avis d'un médecin en cas d'irritation.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Ne pas se faire vomir. Donner 1-2 verre d'eau à la victime consciente. Ne jamais administrer quoique ce soit par la bouche à une victime inconsciente. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :

Le matériau n'est pas connu pour provoquer des effets néfastes sur la santé ou des irritations sur les voies respiratoires (comme classé par les directives CE effectuant des tests sur les animaux). Néanmoins, une bonne pratique d'hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des mesures de contrôle appropriées soient utilisées dans un cadre professionnel.

Ingestion :

Bien que l'ingestion ne soit pas connue pour provoquer des effets nocifs (comme classé sous les Directives CE), le matériel peut tout de même être néfaste pour la santé de l'individu, suivant l'ingestion, en particulier où le dommage préexistant sur un organe (ex : foie, rein) est évident. Les présentes définitions des substances dangereuses ou toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que celles provoquant la morbidité (maladie, mauvaise santé).

Contact avec la peau :

Le matériau n'est pas connu pour provoquer des effets néfastes sur la santé ou des irritations cutanées après contact (comme classé pas les Directives CE effectuant des tests sur les animaux). Néanmoins, une bonne pratique d'hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants appropriés soient utilisés dans un cadre professionnel.

Les yeux :

Quand il est appliqué sur les yeux des animaux, le matériau provoque de sévères lésions oculaires qui durent vingt-quatre heures ou plus après instillation.

Chronique :

Une exposition à long-terme au produit n'est pas connue pour provoquer des effets chroniques néfastes sur la santé (comme classé par les Directives CE effectuant des tests sur les animaux) ; cependant une exposition par toute voie doit évidemment être réduite au maximum.

4.3.Indications de soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter l'avis d'un médecin et traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse

Poudre chimique

BCF (quand la réglementation le permet)

Gaz carbonique

Utiliser le moyen d'extinction adapté à la zone.

5.2. Dangers particuliers découlant du produit

Incompatibilité au feu : Eviter la contamination avec des agents oxydants comme des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment chlorés, du chlore de piscine etc... car une ignition peut en résulter.

5.3. Conseils aux pompiers

Alerter les pompiers et les informer de la localisation et de la nature du danger.

Porter un équipement respiratoire et des gants de protection.

Empêcher par tout moyen disponible le déversement dans les égouts ou les cours d'eau.

Utiliser de l'eau en fines pulvérisations pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes.

Ne pas approcher de containers pouvant d'être chauds.

Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisations d'eau depuis une zone protégée.

Seulement quand c'est sécuritaire, enlever les récipients du chemin du feu.

SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Porter des lunettes de protection et des gants résistants aux produits chimiques.

6.1.2. Pour les intervenants d'urgence

Porter un équipement respiratoire et des gants de protection. Retirer la source d'allumage et la fourniture d'une ventilation suffisante, évacuer la zone de danger et consulter des experts.

6.2. Précautions environnementales

Prendre des précautions pour empêcher les écoulements dans les cours d'eau, les égouts ou les systèmes de drainage de surface. Eliminer conformément aux réglementations locales ou internationales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser des outils appropriés pour mettre les produits chimiques renversés dans un récipient adapté pour la récupération ou l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la Section 8 pour les conseils sur l'Équipement de Protection Personnel.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précaution pour une manipulation sans danger

Ne pas manipuler jusqu'à ce que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Tuyau aluminium. Se référer à la section 10.

Incompatibilité de stockage : Eviter la réaction avec des acides forts, alcali et des agents oxydants.

7.3 Utilisations spécifiques

En dehors de leurs utilisations mentionnées section 12, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôles

Substance	Methylcyclohexane			
CAS N°	108-87-2			
	Valeur limite – Huit heures		Valeur limite – Court terme	
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
Australie	400	1610		
Autriche	400	1600	1600	6400

Belgique	400	1633		
Canada – Ontario	400			
Canada – Québec	400	1610		
Danemark	200	805	400	1610
Union Européenne				
France	400	1600		
Allemagne (AGS)	200	810	400	1620
Allemagne (DFG)	200	810	400	1620
Hongrie				
Irlande	400	1600		
Italie				
Japon				
Lettonie				
Nouvelle-Zélande	400	1610		
Pologne		1600		3000
Singapour	400	1610		
Corée du Sud	400	1600		
Espagne	400	1630		
Suède				
Suisse	400	1600	800	3200
Pays-Bas				
USA – NIOSH	400	1600		
USA – OSHA	500	2000		
Royaume-Uni	196	800		

8.2. Contrôles de l'exposition

Les contrôles techniques sont utilisés pour éliminer un danger ou placer une barrière entre le travailleur et le danger. Les contrôles techniques bien conçus peuvent être fortement efficaces pour protéger les travailleurs et seront généralement indépendants des interactions du travailleur pour procurer ce niveau de protection élevé.

Les types basiques de contrôles techniques sont :

Les contrôles de processus qui impliquent de changer la façon dont une activité de travail ou un processus est fait pour réduire le risque.

Encercler et / ou isoler la source d'émission qui maintient un danger « physique » éloigné du travailleur et de la ventilation stratégique qui « ajoute » et « élimine » l'air dans l'environnement de travail.

Protection Individuelle Générale : Lunettes de sécurité ou masque de protection, gants résistants aux produits chimiques, vêtements de protection et équipement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Etat physique :

Liquide

Couleur :

Incolore

Odeur :

Caractéristique

pH :	Donnée non disponible
Point de fusion / point de congélation :	Donnée non disponible
Point d'ébullition :	100
Point d'ignition :	-4
Pression de vapeur :	Donnée non disponible
Densité relative :	Donnée non disponible
Solubilité dans l'eau :	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol / eau) :	Donnée non disponible
Température d'auto-ignition :	Donnée non disponible
Inflammabilité :	Inflammable
Limite supérieure / inférieure d'explosivité :	Donnée non disponible
Propriété explosive :	Donnée non disponible
Propriété oxydantes :	Donnée non disponible
Constante de dissociation :	Donnée non disponible
Tension superficielle :	Donnée non disponible
Viscosité :	458 mm ² /s@40°C

9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut réagir avec un acide fort, un alcali, des agents oxydants et des matériaux incompatibles.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est considéré stable durant le stockage et le transport dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses peuvent avoir lieu en cas de contact avec un matériau incompatible.

10.4. Conditions à éviter

Haute températures, sources d'ignition (étincelles, flammes, électricité statique), matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Acide fort, alcali et agents oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, possibilité d'émission de fumées toxiques.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Donnée non disponible pour le mélange.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité aquatique

Donnée non disponible pour le mélange

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation : Donnée non disponible

Dégradation abiotique : Donnée non disponible

12.3. Potentiel bioaccumulable

Facteur de bioconcentration (BCF)

12.4. Mobilité dans les sols

Répartition aux compartiments environnementaux : Donnée non disponible

Absorption / désorption : Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

12.6. Effets nocifs divers

Donnée non disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits : se référer à la réglementation spécifique nationale.

Emballage contaminé : Les récipients contaminés vides doivent être éliminés comme des déchets chimiques.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

En se basant sur les informations disponibles, le produit n'est pas considéré comme un bien dangereux et la recommandation des Nations Unies sur le transport des biens dangereux ne

s'applique pas nécessairement. Cependant, il est fortement recommandé de demander l'avis d'un professionnel pour un transport approprié.

Etiquette requise

Aucune

Transport terrestre (ADR / RID / GGVSE)

14.1 Numéro ONU	1133		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	ADHESIVES		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3		
14.4 Groupe d'emballage	II		
14.5 Dangers environnementaux	Aucun		
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Identification danger (Kemler)	33	
	Code de classification		F1
	Etiquette danger	3	
	Dispositions spéciales		640C
	Ajout de quantité limitée	5L	

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1 Numéro ONU	1133		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	ADHESIVES		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	ICAO-IATA Classe 3		
	ICAO-IATA Subrisk : Aucun		
	ERG Code 3L		
14.4 Groupe d'emballage	II		
14.5 Dangers environnementaux	Aucun		
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Dispositions spéciales		
	A3		
	Instructions de conditionnement (cargo)	364	
	Quantité maximale (cargo)		60L
	Instructions de conditionnement (avion de ligne et cargo)	353	
	Quantité maximale (avion de ligne et cargo)		5L

Instructions de conditionnement quantité limitée (avion de ligne et cargo) Y341

Quantité maximale (avion de ligne et cargo)
1L

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1 Numéro ONU	1133
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	ADHESIVES
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers environnementaux	Aucun
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Numéro EMS F-E, S-D
	Dispositions spéciales Aucune
	Quantités limitées 5L

Transport fluvial (ADNR / Rhin)

14.1 Numéro ONU	1133
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	ADHESIVES
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
	Etiquette ADNR : 3
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers environnementaux	Aucun
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Code de classification F1
	Quantité limitée LQ3
	Equipement requis Donnée non disponible
	Nombre cônes incendie 1

14.7. Transport de masse selon l'Annexe II de MARPOL 73 / 78 et le code IBC

Donné non disponible

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations / législation de sécurité, santé et environnementale spécifiques aux substances et mélanges

15.1.1. Informations réglementaires UE

Cette feuille de données sécurité est en conformité avec la législation UE et ses adaptations – dans la mesure où elles sont applicables – 67/548/EEC, 1999/45/EC, Règlementation (CE) n° 1272/2008, Règlementation (CE) n° 1907/2006, 98/85/EEC, 94/33/EC, 91/689/EEC et 1999/13/EC.

15.1.2. Règlementations internationales / nationales

Recommandation de l'ONU concernant le transport de biens dangereux.

15.1.3. Règlementations concernant les composants

Aucun

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucun rapport d'évaluation chimique n'a été fourni pour cette fiche de données de sécurité.

SECTION 16 : Autres informations

16.1. Principales références bibliographiques et sources pour données

- ESIS (Système Européen d'Information sur les Substances Chimiques),
<http://esis.jrc.ec.europa.eu/>

- Informations sur les produits chimiques sur le site Internet ECHA,
<http://echa.europa.eu/information-on-chemicals>

- IFA GESTIS – Valeurs limites internationales pour les agents chimiques – Valeurs limites d'exposition professionnelles (VLEP), <http://www.dguv.de/ifa/en/gestis/limitvalues/index.jsp>

16.2. Liste des relevés de dangers pertinents et des phrases de risques

Phrase H H304 : Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

16.3. Autre

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielles et en conformité avec la réglementation juridique. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés présentent des risques sur le lieu de travail ou d'autres paramètres. Les risques peuvent être déterminés par référence à des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels et disponibles doivent être considérés.

Pour des conseils détaillés concernant l'Équipement de Protection Individuel, se référer aux normes EUCEN suivantes :

EN 16 Protection oculaire individuelle

EN 340 Protection vestimentaire

EN 374 Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes

EN 13832 Chaussures protégeant des produits chimiques

EN 133 Appareils de protection respiratoire

Les informations présentées dans cette FDS sont basées sur nos connaissances actuelles ainsi que sur les données disponibles à compter de la date d'émission, et sont uniquement destinées à décrire le produit dans le but de protéger la santé humaine et environnementale d'un danger éventuel. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

